

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

GASTON CADOUX

## **Nos pertes de guerre. Leurs réparations et nos dettes de guerre (fin)**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 67 (1926), p. 15-29

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1926\\_\\_67\\_\\_15\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1926__67__15_0)

© Société de statistique de Paris, 1926, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

### III

## NOS PERTES DE GUERRE

### LEURS RÉPARATIONS ET NOS DETTES DE GUERRE

(Fin) (1)

---

#### II. — Les évaluations des dommages matériels.

Quelle est cette charge? Au cours de la guerre et à l'ouverture, par la demande d'armistice des Allemands, des négociations de la paix, la France a promis aux populations de ses régions dévastées la réparation intégrale de tous les dommages éprouvés, la nation tenant pour une dette sacrée le paiement de ces dévastations. On espérait alors que l'Allemagne et ses alliés en supporteraient la presque totalité. Mais on ne se rendait pas compte de l'ordre de grandeur des capitaux nécessaires; la seule chose qu'on savait très bien, c'est que, sous peine de ruine définitive, il était indispensable d'entreprendre et de réaliser cette œuvre gigantesque des réparations.

La zone dévastée à remettre en état dans le plus bref délai possible s'étendait sur une superficie de 3.306.350 hectares, dont une fraction importante était impraticable. Sur les 4.328 communes existant en 1914 sur cette étendue, 3.239 avaient dû suspendre leur vie municipale, et plus de 1.000 étaient plus ou moins complètement ruinées. Ceux qui n'ont pas vu, au lendemain de l'armistice, ces villages incendiés et démolis par le canon, ces espaces intermi-

---

(1) Voir numéro de décembre 1925.

nables transformés en désert, les arbres des vergers et des routes coupés par les Allemands à hauteur d'homme, les usines dynamitées, les mines noyées, les routes et les voies ferrées détruites, les forêts asphyxiées par les gaz, ne peuvent se rendre compte de l'impression éprouvée. Ces calamités n'étaient pas la conséquence directe des batailles. Systématiquement, surtout quand ils sentirent la défaite s'annoncer, les envahisseurs, après avoir enlevé ou brisé les outillages des usines, firent sauter ou incendièrent les bâtiments, détruisirent les cultures, les vergers, les gares, les voies et les signaux des chemins de fer; établirent, sous les routes et dans les habitations, des mines à retardement, saccageant et brûlant les meubles et les objets et marchandises qu'ils ne pouvaient emporter.

Voici l'évaluation primitive fournie à la Commission des réparations :

<i>Dommmages aux personnes.</i>	
Pensions militaires . . . . . (1)	60.045.696.000 <sup>f</sup>
Allocations aux familles des mobilisés. . . . .	12.936.956.824
Autres dommages aux personnes. . . . .	4.851.340.252
	77.833.993.076 <sup>f</sup>
<i>Dommmages aux biens.</i>	
Mobiliers et immobiliers. . . . .	128.467.449.322 <sup>f</sup>
Maritimes et de batellerie fluviale. . . . .	6.009.618.722
Algérie et colonies. . . . .	10.710.000
A l'étranger. . . . .	2.094.825.000
	136.582.603.044
Intérêts jusqu'au 1 <sup>er</sup> mai 1921 . . . . .	4.125.000.000
TOTAL GÉNÉRAL . . . . .	218.541.596.120 <sup>f</sup>

Le tableau suivant donne, par départements, l'ensemble des indemnités à payer aux sinistrés à fin 1923, c'est-à-dire après une première revision des demandes primitives.

M. E. Michel, mon excellent collègue à la Société de statistique de Paris, a fait à cette société plusieurs remarquables communications sur les dommages de guerre, et ses études ont d'ailleurs été couronnées par l'attribution d'un prix. Je suis heureux d'utiliser ses travaux, très minutieusement documentés, pour montrer l'énormité des dommages constatés et l'effort financier qu'il a fallu réaliser pour, à défaut de l'Allemagne, en réparer une partie.

Au 31 décembre 1923, d'après l'ensemble des demandes émanant des dix départements dévastés (3.013.705 dossiers de réclamations), la valeur de remplacement des objets et des immeubles détruits, chiffrée en francs-or (à la valeur de 1914) à 37 milliards 725 millions, devenait 120 milliards 246 millions de francs. Les révisions opérées par les commissions d'examen de ces demandes ont ramené leur total à environ 82 milliards 500 millions pour les dix départements dévastés, et à 2 milliards 500 millions pour l'ensemble des autres régions atteintes par la guerre. C'est donc un total d'environ 85 milliards qui résume la charge des réparations des dommages matériels que la France devait assurer dans le moindre délai possible. Les révisions et rectifications ont abaissé

(1) Du fait des augmentations des pensions, dont la charge, de 2 milliards 75 millions de francs en 1925, passera à 3 milliards 400 millions en 1926, cette évaluation du capital deviendrait insuffisante et devrait être majorée de près de 20 milliards.

les dépenses, qui se totalisaient à 125 milliards 245 millions suivant les demandes produites, à 85 milliards. Voici la répartition admise à fin 1924 :

Départements	Domages industriels	Domages agricoles	Autres dommages	Totaux
Aisne. . . . .	2.332.975.000 <sup>f</sup>	3.055.167.000 <sup>f</sup>	9.393.682.000 <sup>f</sup>	14.781.824.000 <sup>f</sup>
Ardennes. . . . .	1.411.805.000	1.638.271.000	2.432.288.000	5.482.364.000
Marne . . . . .	940.438.000	2.400.010.000	3.283.840.000	6.624.288.000
Mourthe-et-Moselle. . . . .	1.723.390.000	1.710.920.000	1.271.226.000	4.705.536.000
Meuse . . . . .	123.457.000	2.104.529.000	1.900.887.000	4.127.873.000
Nord. . . . .	13.417.614.000	1.367.729.000	9.636.685.000	24.422.028.000
Oise. . . . .	243.947.000	1.449.760.000	630.926.000	2.324.633.000
Pas-de-Calais. . . . .	3.682.792.000	2.835.078.000	6.397.943.000	12.915.813.000
Somme. . . . .	638.516.000	2.891.851.000	2.953.538.000	6.483.905.000
Vosges. . . . .	151.241.000	277.608.000	161.610.000	590.429.000
<b>Ensemble pour les 10 départements . . . . .</b>	<b>24.665.145.000<sup>f</sup></b>	<b>19.730.923.000<sup>f</sup></b>	<b>38.062.625.000<sup>f</sup></b>	<b>82.458.693.000<sup>f</sup></b>
Autres départements . . . . .	754.855.000	482.676.000	1.303.776.000	2.541.307.000
<b>TOTAL GÉNÉRAL.</b>	<b>25.420.000.000<sup>f</sup></b>	<b>20.213.599.000<sup>f</sup></b>	<b>39.366.401.000<sup>f</sup></b>	<b>85.000.000.000<sup>f</sup></b>

On estime que les travaux de révision qui ont continué ramèneront le total général à 82 milliards; mais, observe M. E. Michel, il faut y ajouter environ 18 milliards qui représentent les travaux accomplis ou à faire encore par l'État pour rétablir le domaine public et les sommes qui ont été directement payées par l'État pour des travaux d'utilité nationale découlant des dévastations. Le total atteint donc 100 milliards de francs, non compris les intérêts des emprunts.

En regard de ces évaluations, contrôlées et revisées, de nos dommages matériels, il est utile de rappeler les sacrifices que les gouvernements français ont successivement acceptés pour alléger la charge des paiements par le Reich de nos réparations et de nos pensions, paiements que nous garantissaient cependant les traités solennels.

Le rapport du premier président de la Commission des réparations, M. Louis Dubois, avait évalué à 209 milliards de francs le total des dommages aux personnes, pensions et allocations, et aux biens, réparations dont l'Allemagne devait indemniser la France. On envisageait alors un paiement en 36 annuités. A Spa, le Reich accepta de fournir du charbon en supplément des livraisons en nature prévues au Traité de paix, contre paiement d'avances en espèces, avances jouissant d'un droit de priorité. L'Allemagne a perçu de ce chef des alliés 392.216.000 marks-or, dont, pour la France, 238.771.000 marks or, venant en déduction des réparations. Ce charbon était indispensable à la reprise industrielle française et c'est le motif qui a fait accepter les accords de Spa.

En mai 1921, l'état de paiement arrêté par la Commission des réparations fixa le total à 132 milliards de marks-or, non compris la dette belge, les frais des armées d'occupation et ceux des offices de compensation. Mais le 11 mars 1922, ces derniers remboursements furent sensiblement réduits par l'adoption d'un chiffre forfaitaire, que la France accepta par esprit de conciliation.

En janvier 1923, les propositions Bonard Law représentaient une valeur actuelle d'environ 34 milliards de marks-or, ce qui fut tenu alors pour une réduction inacceptable par l'opinion française. Peut-être eut-on tort, car chaque conférence a encore diminué les remboursements à recevoir par annuités au titre des réparations déjà bien réduits par avance. Par exemple, l'accord

financier du 11 mars 1922 a fait accepter à la France, comme un versement *liquide*, au titre des réparations, 300 millions de marks-or, valeur des mines de charbon de la Sarre, valeur qu'il n'est pas du tout certain qui devait être défalquée de la dette allemande en capital; mais qui, en tout cas, ne devait pas être considérée comme fraction des annuités à recevoir pour réparations, puisque aucune fraction de cette valeur théorique des mines domaniales n'est utilisable pour la France pour payer ses réparations.

Finalement, le plan Dawes a ramené aux environs de 26 à 28 milliards de marks-or le total de ce que nous paiera l'Allemagne en admettant que le Reich en exécute fidèlement toutes les clauses. Son acceptation a entraîné la dépossession des gages territoriaux que la France et la Belgique avaient dû saisir pour obtenir enfin une solution du problème des paiements de l'Allemagne. On voit quels sacrifices successifs et considérables la France a acceptés avec la fidèle Belgique pour rétablir la paix.

\* \* \*

On a discuté sur les versements faits par l'Allemagne. Les diverses conférences qui ont rédigé les traités de paix de Versailles, de Saint-Germain et de Neuilly ont donné mandat à la Commission des réparations de représenter les gouvernements alliés et associés vis-à-vis de l'Allemagne et des autres puissances ex-ennemies. Ce sont ses constatations qui, seules, font foi. Or, elle a déclaré que l'état des versements effectués par le Reich depuis l'armistice jusqu'au 30 juin 1924 s'élevait à un total de 5.570.942.000 marks-or. Voyons ce qui a été, sur cette somme, aux réparations françaises.

La France a reçu : pour livraisons en nature 1.278.582.000 marks; pour valeur de biens cédés 302.042.000 marks; en espèces 144.027.000 marks, soit ensemble 1.724.601.000 marks-or. Sur ce total elle a d'abord remboursé à l'Allemagne, pour les avances de Spa, 238.771.000 marks; elle a dépensé pour les frais des armées d'occupation 1.381.809.000 marks; pour les changes 2.147.000 marks de sorte qu'il ne lui est resté, comme solde disponible pour ses réparations, que 101.874.000 marks-or.

Qu'avait payé la France à la place de l'Allemagne défaillante? Dès le 1<sup>er</sup> janvier 1924, ses règlements effectués sur le capital des indemnités de dommages de guerre s'élevaient à 101 milliards 173 millions de francs, soit 67 milliards 6 millions pour dommages aux biens, 34 milliards 167 millions pour dommages aux personnes : pensions militaires aux orphelins et aux veuves des soldats tués, secours aux victimes des dévastations, etc... Les sommes restant encore à payer étaient évaluées à 33 milliards de francs, soit 30 milliards pour dommages aux biens, 800 millions pour intérêts sur indemnités, 1 milliard pour travaux incombant à l'État et 1 milliard 200 millions pour travaux collectifs divers, frais d'administration et secours.

On voit la choquante disproportion entre les dépenses effectuées et les sommes reçues pour les réparations; on va voir qu'elle est encore plus accentuée entre ce que la France doit encore payer pour achever de réparer les dévastations subies et ce qu'elle peut finalement espérer recevoir de l'Allemagne, si le plan Dawes s'exécute normalement et si d'insurmontables difficultés

de transfert ne donnent pas encore prétexte à éluder les prescriptions du Comité des experts que présida M. Dawes.

La proportion des annuités du plan Dawes applicable aux réparations est évaluée à environ 37 milliards de marks-or, c'est-à-dire approximativement à 1 milliard 850 millions de livres sterling. La Grande-Bretagne étant au partage pour 22 % recevrait donc un peu plus de 405 millions de livres sterling. Mais elle demande à ses alliés d'Europe de lui faire récupérer les 700 millions de livres qu'elle a convenu de verser par annuités aux États-Unis pour les emprunts contractés afin de permettre à ses alliés de poursuivre avec elle la guerre. Dans ce cas, que deviendra la part de la France dans les versements de l'Allemagne pour les réparations ?

Si l'on admet la thèse du ministère des Finances britanniques, qui fait, dans cette réclamation aux alliés d'Europe, abstraction de la dette de la Russie, la France serait débitrice d'à peu près la moitié de ces dettes politiques de guerre et sur les 300 millions de livres que les alliés européens devraient verser pour combler la différence entre ce que la Grande-Bretagne recevra en exécution du plan Dawes pour son propre compte et ce qu'elle paiera aux États-Unis, la France aurait à verser 150 millions de livres à l'Angleterre.

En admettant que le plan Dawes s'exécute sans aucune difficulté (notamment que l'agent des paiements puisse opérer tous les transferts et que le change du nouveau mark ne faiblisse pas), de 1925 à 1929, la France aurait droit au total à 2.988.400.000 marks-or, c'est-à-dire à une somme sensiblement inférieure aux 150 millions de livres réclamés par l'Angleterre. Aucun versement du Reich ne pourrait donc être attribué aux réparations, en dépit de la priorité explicitement inscrite au Traité de Versailles. Comme il est impossible pour le Gouvernement français de cesser d'indemniser les victimes des dévastations pas plus que d'interrompre le service des emprunts consacrés aux réparations déjà réglées ni des pensions, les contribuables français resteraient littéralement écrasés sous ce fardeau et l'activité nationale en serait à peu près paralysée.

Il suffit d'indiquer les conséquences d'un tel règlement pour comprendre son inadmissible injustice et l'impossibilité de son acceptation.

Mais il n'y a pas que la réclamation de l'Angleterre ; il y a celle des États-Unis à la France ; il en faut bien tenir compte. Si la France devait payer les deux annuités de guerre, anglaise et américaine, cela représenterait 60 millions de livres sterling soit, *au pair*, 1 milliard 200 millions de marks-or, c'est-à-dire une somme dépassant ce qu'elle doit recevoir durant plusieurs années, en exécution du plan Dawes. Et si le change allemand était atteint avant que l'annuité-type de 2 milliards 500 millions de marks-or soit réellement transférée aux créanciers du Reich, les versements du Reich, *en vertu de l'accord sur le plan Dawes*, ne pourront s'exécuter que dans la mesure où ce change ne sera pas affecté sensiblement. On voit quelles perspectives on ouvre aux contribuables français qui auraient à combler ces insuffisances.

En fait, non seulement la France ne recevrait rien, absolument rien, pendant cinq ans, pour le remboursement de ses anciennes avances ni pour le financement de ses nouvelles avances pour la réparation des dévastations subies ; mais elle devrait tirer de ses propres ressources le complément des paiements

— qui peut être très important — qu'elle aurait à verser à ses alliés pour l'annuité de 60 millions de livres sterling qui a été, un moment, envisagée à Londres et à Washington.

Il suffit, je pense, d'énoncer une aussi injuste conséquence pour que tout homme loyal soit convaincu qu'il est impossible à la France de l'accepter, quelle que grande que soit sa bonne volonté.

### III. — L'effort du contribuable français et l'œuvre des réparations.

On a accusé la France de n'avoir pas su, comme la Grande-Bretagne, faire à temps l'effort fiscal de rétablissement financier réalisé en Angleterre. C'est un reproche mal fondé. Examinons ce qu'a supporté et ce que supporte le contribuable français.

Pendant les hostilités, onze départements français, qui fournissaient le quart des ressources de l'État, ont été envahis, pillés; leurs récoltes, leurs richesses et leurs outillages détruits; leur population civile active contrainte à travailler pour les envahisseurs. Le reste de la France, l'agriculture comme l'industrie, produisait exclusivement pour la guerre et ne pouvait écouler, dans des proportions appréciables, aucun produit commercial. Il était, on en conviendra, très difficile, dans ces conditions, alors qu'on réussissait mal, à cause de la désorganisation des services, à recouvrer les anciens impôts, d'en instituer de nouveaux. On a donc vécu surtout d'emprunts; cependant l'effort fiscal demandé au pays a été très important.

Pour juger équitablement, il faut se souvenir que, de fin 1914 à fin 1917, le Gouvernement n'a pu présenter aux Chambres de budget annuel. Le Parlement a voté en bloc les dépenses militaires et assimilées, réparties trimestriellement par décrets et homologuées définitivement en fin d'exercice. Malgré cela, voici l'effort accompli par les contribuables français, fort réduits en nombre par le maintien de 8.625.000 hommes de la population la plus active aux armées.

Pour l'exercice 1913, les recettes de l'État sont de 4 milliards 135 millions de francs; en 1916 elles sont de 4 milliards 145 millions; de 5 milliards 109 millions en 1917; de 5 milliards 238 millions en 1918; de 8 milliards 508 millions en 1919; de 13 milliards 247 millions en 1920; de 15 milliards 813 millions en 1921; de 17 milliards 479 millions en 1922; de 20 milliards 591 millions en 1923; et de plus de 27 milliards en 1924 (1). Malheureusement, depuis 1922, la carence de l'Allemagne et la diminution consécutive du pouvoir d'achat du franc ont paralysé nos services financiers et, pour réaliser la reconstitution partielle des régions dévastées, nous avons dû emprunter à des taux de plus en plus élevés. Les contribuables français supportent donc, en 1925, du fait des impôts d'État, une charge d'environ 35 milliards 500 millions de francs; il faut y ajouter celle des services publics et impôts locaux, accrus dans la même proportion, et qui atteint peut-être 10 milliards, ce qui, pour 1925, chiffre la charge moyenne à 1.185 francs par habitant, charge qui va sans doute s'accroître très sensiblement. C'est ce qu'on ne sait pas à l'étranger.

---

(1) Recettes propres à l'exercice. Les totaux encaissés sont supérieurs.

Et si l'on veut se rendre compte du poids dont cela pèse sur la population laborieuse, productrice; sur les chefs de famille (en admettant que la famille se compose du père, de la mère et de deux enfants en moyenne), pour toute la catégorie des travailleurs terriblement atteinte par les pertes de guerre, on voit que le fardeau fiscal pèsera sur chacun des 7 millions d'adultes hommes qui la totalise, pour 6.500 francs en 1925, ce qui représente à peu près 18 francs par jour par ménage, et que cette charge fiscale déjà écrasante va dépasser certainement 20 francs par jour.

#### IV. — Ce que représente l'œuvre accomplie.

A quoi ont servi les capitaux empruntés et ceux créés par inflation?

La zone atteinte par la guerre et à remettre en état s'étendait sur 3.306.350 hectares. Au 1<sup>er</sup> janvier 1924, on n'avait encore pu nettoyer que 2.941.510 hectares. Sur 2.907 communes dont le territoire était à débiter, le travail était achevé dans 1.787 et en cours dans 998. Ces travaux impliquaient l'enlèvement de 71 millions de mètres cubes de déblais; on en avait enlevé 56.900.000. Pour les tranchées creusées, on a calculé qu'il y avait 333 millions de mètres cubes à combler et 375 millions de mètres carrés de réseaux de fil de fer à enlever. On avait, au début de 1924, effectué ce gigantesque effort sur 288 millions de mètres cubes pour les tranchées, et enlevé 293 millions de mètres carrés de fil de fer. On avait, en outre, détruit 21.600.000 tonnes d'obus et autres munitions.

Il est facile de constater que la dépense entraînée par ces énormes travaux, complètement improductifs, est formidable.

Mais il ne suffisait pas de combler les tranchées, de permettre l'accès de la zone de guerre; il fallait reconstituer 1.923.479 hectares de culture sur lesquels, à l'armistice, il ne restait que 85.000 hectares d'à peu près cultivables. Dans la zone rouge, 21.440 hectares étaient remis en culture au 1<sup>er</sup> janvier 1924, d'après les statistiques officielles, dans lesquelles ne sont pas relevées des terres remises en culture par nos paysans sans concours officiels; environ 1.800.000 hectares de terres de la région envahie étaient de nouveau cultivés en 1925. Le reste est à peu près perdu pour l'agriculture.

Le cheptel de cette région dévastée manquant à l'armistice se composait de : 835.000 bovins, 690.000 ovins et caprins, 375.000 chevaux, mulets et ânes, et 34.000 porcins. Avec les importations faites par l'État, et les produits de l'élevage, en 1925, le cheptel a été entièrement reconstitué.

Je ne sais le nombre de bâtiments d'exploitation agricoles détruits; mais, en 1924, on en avait reconstruit ou définitivement réparé 119.264 et rétabli provisoirement 21.462 plus environ 29.500 bâtiments temporaires en bois. Voilà pour la remise en état de la terre et des bâtiments agricoles.

Le tableau suivant, extrait de la plus récente des communications de M. E. Michel à la Société de Statistique de Paris, renseigne sur la reconstitution des routes, ouvrages d'art, voies navigables, réalisée jusqu'en 1924.

La destruction systématique des Allemands s'est exercée non seulement sur les usines, les fabriques, manufactures, fermes et habitations; mais elle a

causé de gigantesques dommages aux routes, aux voies ferrées, aux voies navigables, cours d'eau, etc...

Nature des ouvrages	Destruction	Reconstitution en 1924
Routes de toutes natures. . . . .	58.697 (kilomètres)	42.360
Ouvrages d'art. . . . .	6.123 (nombre)	3.242 (1)
Voies ferrées d'intérêt local. . . . .	2.408 (kilomètres)	2.200 (2)
Ouvrages d'art détruits et endommagés. . . . .	998 (nombre)	888 (3)
Voies navigables. . . . .	1.137 (kilomètres)	1.041
Ouvrages d'art. . . . .	1.212 (nombre)	898
Cours d'eau à curer . . . . .	8.832 (kilomètres)	3.417
Puits à curer . . . . .	107.204 (nombre)	79.198

Ce tableau résume l'effort de reconstitution de la propriété collective des voies de communication en 1924.

Pour la *propriété bâtie*, sur 794.040 maisons détruites entièrement ou endommagées, on en avait reconstruit ou seulement définitivement réparé 303.181 au début de 1924; l'effort s'est malheureusement ralenti, les difficultés financières ayant gravement entravé l'œuvre de reconstitution en 1924 et 1925. Ces difficultés, sur 17.616 édifices publics, n'ont permis d'en reconstruire ou d'en réparer que 7.602, dont 2.856 provisoirement. Cela aussi, on l'ignore à l'étranger.

Les destructions dans la zone envahie dans le *domaine industriel* ont atteint gravement la puissance de production française, puisque les industriels de cette zone produisaient : 75 % de la houille et du coke, 81 % des fontes, 63 % des aciers, 94 % du cuivre, 22 % du plomb, 76,5 % du zinc, 81 % des produits lainiers, 93 % de l'industrie linière, 76 % du sucre, etc...

On a chiffré, pour les usines ou installations occupant plus de 10 personnes, à 9.332 établissements le total des établissements sinistrés, dont 3.341 entièrement détruits, 1.993 pillés et 3.998 sérieusement détériorés. Au 1<sup>er</sup> janvier 1924, 7.963 avaient pu reprendre leur exploitation.

Dans une conférence admirablement documentée faite le 16 janvier 1921 par M. Javarry, ingénieur en chef de l'exploitation de la Compagnie du chemin de fer du Nord, il a indiqué que la guerre avait laissé à reconstruire sur ce réseau : 8 grands viaducs, 811 ponts, 5 tunnels, 583 kilomètres de voies doubles, 529 kilomètres de voies uniques, plus de 1.600 kilomètres de voies accessoires, 338 gares ou stations et 115 ouvrages d'alimentation d'eau.

L'énergie avec laquelle les ingénieurs et ouvriers de la Compagnie du Nord ont poursuivi l'œuvre de réparation de ces sauvages dévastations a permis de rendre, dès le 15 février 1919, 595 kilomètres de lignes à l'exploitation provisoire et de porter ce nombre à 1.127 dès le 15 mai 1919.

Cette restauration provisoire laissait à accomplir ensuite une œuvre formidable de reconstruction définitive qui se continue actuellement. Les travaux du début se sont exécutés dans des conditions particulièrement difficiles, souvent dangereuses, car les ingénieurs et les ouvriers constatèrent que les Allemands avaient disposé des centaines de mines à retardement sous les gares, les ouvrages et les voies du chemin de fer. Le bâtiment de la gare de Roye a ainsi sauté

---

(1) 1.550 ouvrages d'art étaient rétablis provisoirement  
 (2) 486 kilomètres étaient rétablis provisoirement.  
 (3) 59 ouvrages d'art étaient rétablis provisoirement

75 jours après le départ des soldats allemands. Plus de 20 fourneaux de mines de cette nature ont été découverts dans la gare de Laon, et il a fallu dégager la gare de Lille et ses abords d'une série de mines à retardement dont l'explosion devait faire périr de nombreux travailleurs des mois après que les forces allemandes s'étaient retirées, donc sans aucune utilité militaire; de même que le dynamitage et le noyage des mines de charbon du Pas-de-Calais et du Nord, ces atrocités ne couvraient en rien la retraite des envahisseurs.

La Compagnie des chemins de fer du Nord a accompli un magnifique effort de reconstitution. Dès les premiers mois de 1920, elle réalisait 85 à 90 % du trafic d'avant-guerre; en même temps, elle construisait pour son personnel, dont la plupart des habitations avaient été détruites, sous la direction de M. Dautry, plus de 14.900 maisons, réparties sur une centaine de localités. Et dans certaines villes, comme à Tergnier, comme à Béthune, elle a créé d'admirables cités modèles, bien conçues, de l'aspect le plus agréable, dont les maisons agrestes sont entourées de jardins de 400 à 500 mètres carrés, que l'agent peut cultiver à ses moments de loisir avec l'aide de sa famille, cités où il bénéficie de l'éclairage électrique, de la distribution d'eau, du tout-à-l'égout, d'écoles parfaitement aménagées, de services médicaux, d'économats et des installations communes les mieux comprises. C'est avec la plus légitime satisfaction que M. Javarry pouvait dire à Lille, aux membres de la Société industrielle du nord de la France qui, frappés d'admiration pour l'œuvre gigantesque déjà accomplie à la fin de 1920, décernaient leur médaille d'or à sa Compagnie : « C'est grâce à ces maisons, à ces cités, grâce au développement énorme que nous avons donné à notre éconamat, aux coopératives dont nous avons partout encouragé l'éclosion, que la vie de famille a pu reprendre pour nos agents. »

Cette influence bienfaisante, j'ai eu occasion de la constater moi-même en visitant les cités-jardins de la Compagnie du Chemin de fer du Nord.

Depuis 1914 le capital-actions des chemins de fer français ne s'est plus accru; mais leur capital-obligations a passé pour les réseaux concédés, de 14 milliards 400 millions de francs à 26 milliards 350 millions de francs en 1924; les charges du capital, de 808 millions de francs en 1913, étaient passées à 1 milliard 655 millions de francs en 1923. Depuis la guerre, chaque année s'est terminée par un déficit d'exploitation malgré les augmentations de tarifs fort sensibles. Cette conséquence de la guerre doit être retenue comme élément dans l'évaluation de notre capacité de paiement.

## V. — Les dettes de guerre.

A la fin du mois de juin 1925, le Gouvernement britannique a envoyé aux divers gouvernements des nations débitrices de l'Angleterre, qui n'avaient pas encore ouvert des négociations en vue de la consolidation de leurs dettes de guerre vis-à-vis du Royaume-Uni, une note circulaire demandant la fixation d'une date pour l'ouverture de ces négociations. C'est le mémorandum Churchill.

Nous avons dit que, d'après le *Times*, les sommes prêtées par la Grande-Bretagne aux Alliés s'élevaient alors à environ 2 milliards de livres. Les trois

plus importants débiteurs étaient : la Russie, pour 722.456.000; la France, pour 623.279.000; et l'Italie, pour 533.300.000.

Les divers ministères qui ont gouverné la France n'ont jamais renié ses dettes de guerre. Dans le discours qu'il a prononcé lors de la célébration de la fête nationale des États-Unis par la Chambre de Commerce américaine de Paris, le 5 juillet 1925, M. Painlevé, président du Conseil déclarait : « La France ne songe pas, n'a jamais songé à renier ses dettes. La France a pour elle une honnêteté, une probité séculaires qu'aucun effort n'a jamais découragées, qu'aucune tâche n'a jamais rebutées. Cette probité c'est une de ses vertus, c'est aussi une de ses forces; elle ne lui manquera jamais. Malgré les désastres de la guerre, ses pertes en hommes, ses dix départements ravagés, qu'elle a relevés presque à elle seule, elle fera face à toutes ses obligations.

« Tout à l'heure M. Beck (le président de la Chambre de Commerce américaine), évoquait en termes émouvants les 1.600.000 fantômes de nos morts. Malgré ces 1.600.000 fantômes, dont la gloire et les conseils nous accompagnent mais dont le labeur fait défaut au labeur de la nation, malgré nos générations décimées, la France fera tout l'effort qu'elle doit faire dans toute la limite du possible. Ce qu'elle vous demande, à vous nos amis américains, c'est de délimiter avec nous ces bornes du possible avec cet esprit positif, cet esprit de réalisation qui est le vôtre... (1) »

Cette confirmation par M. Painlevé de la volonté de la France de payer ses dettes était inspirée par la note circulaire de M. Chamberlain invoquant le fait que plusieurs puissances, répondant à l'invitation des États-Unis, du mois de mai 1925, s'apprêtaient à ouvrir avec Washington des négociations en vue de la consolidation de leurs dettes.

Notons que certains Américains pensent qu'une distinction doit être faite entre les origines et la nature des dettes interalliées et la nature et les origines des dettes contractées par les nations d'Europe vis-à-vis des États-Unis.

Le point de vue de ces politiciens américains doit retenir l'attention.

Ils ne se bornent pas à envisager le règlement des dettes interalliées simplement du point de vue financier et commercial. Ils disent que les dettes des Alliés vis-à-vis du Gouvernement des États-Unis, leur associé pour la guerre, ne doivent pas être considérées par les États européens comme celles contractées entre alliés. Les États-Unis, ajoutent-ils, n'étaient pas les *alliés* des nations européennes de l'Entente. Ils se sont *associés* à elles pour la sauvegarde du principe de la liberté et de l'indépendance des peuples, mis en péril par l'Allemagne; mais n'ont entendu tirer aucun avantage politique ni économique de la victoire commune. C'est le motif qui leur fait considérer que les compensations des dettes entre alliés européens ne les concernent pas.

Ce point de vue, réaction de la doctrine désuète de Monroë, restera, pour beaucoup d'Européens peu compréhensible; mais il commande l'attitude de nombreux hommes politiques américains. S'il était adopté en Europe, n'en

---

(1) C'est dans le même sentiment que M. François-Marsal, ministre des Finances du Cabinet Poincaré, déclarait, dans sa conférence sur les dettes interalliées faite le 29 avril 1925 à la Chambre de Commerce américaine en France, après avoir demandé une ultime confrontation des puissances alliées et associées pour dresser le bilan définitif de chaque État; « ... nous paierons notre passif en bon et loyal débiteur par la réalisation et au fur et à mesure de la réalisation des créances qui constituent notre actif... »

pourrait-il découler cette conséquence : que le règlement des dettes de guerre, s'il doit être distinct en ce qui touche les créances des États-Unis et celles inter-alliées, peut très bien ne pas être simultanée? Les alliés d'Europe peuvent procéder entre eux aux révisions et compensations de leurs créances et de leurs dettes et en opérer le règlement (immédiat ou ajourné) sans que le précédent du règlement anglais avec les États-Unis influe sur ce règlement intereuropéen. Cela peut logiquement se soutenir.

Le désintéressement des suites de la guerre en vertu du particularisme américain se comprendrait mieux si les conditions dans lesquelles ont été réalisés les prêts n'avaient pas fait conserver une très notable part des capitaux empruntés par les Américains en paiement de munitions et autres fournitures de guerre; si, enfin, le rôle du président Wilson dans les négociations de Versailles et dans les rédactions des articles et annexes du Traité de paix avait été moins prépondérant. Ce particularisme s'est déjà manifesté lorsque la Grande-Bretagne, avait admis le projet d'une conférence plénière pour le règlement général des dettes de guerre, mais cette idée a été repoussée par les États-Unis. Le « Bonus bill » a sans doute fait prédominer l'idée de la réclamation du règlement des dettes européennes; cette idée a été exploitée lors des dernières élections.

Il n'en reste pas moins que l'on pourra t amicalement demander que les bases des deux catégories des dettes de guerre, britanniques comme américaines, soient examinées à nouveau et, éventuellement révisées en vue de leur règlement définitif, car nous savons fort bien que ce règlement doit intervenir et nous voulons sincèrement qu'il se fasse.

La révision pourrait équitablement porter sur les points suivants :

1° Réduction du taux des intérêts inclus dans la dette réclamée;

2° Déduction de la dette des taxes récupérées par les gouvernements britannique et des États-Unis sur les bénéfices excessifs des fournisseurs de la France;

3° Déduction de la dette des sommes représentant les cessions de matériel, de vivres et le transport des contingents des deux nations alliées et associées, ainsi que les pertes de la France sur la réalisation des stocks repris aux armées américaines;

4° Répartition entre tous les alliés européens des dettes de la Russie et compensation de la part de ces dettes restant à notre charge avec celles réclamées à la France par le Gouvernement britannique.

Rappelons que les dettes extérieures de guerre de la France sont de deux sortes : les *dettes commerciales*, s'élevant au 31 juillet 1924 à 5.149.516.000 francs-or, dont 3.156.443.000 aux États-Unis, 1.512.696.000 à la Grande-Bretagne, le surplus, soit 480.377.000 francs au Japon, à la Hollande, à l'Égypte, à l'Argentine, à l'Uruguay et au Canada; elles sont réglées. Les divers créanciers ont prorogé les échéances et leur service est strictement assuré.

Les *dettes politiques*, dont le règlement reste à faire, n'intéressent que deux nations, la Grande-Bretagne et les États-Unis, en qualité de créancières.

Le capital originellement prêté par la Grande-Bretagne était de 440 millions de livres, dont 300 en espèces et 140 en marchandises. Les intérêts cumulés y ont ajouté environ 190 millions (les taux ont varié entre 3,25 et 7 %) et ont

chiffré le total à 630 millions au début de 1925. Dans les négociations esquissées en avril et en août 1925 on n'a pas considéré ce total; mais des annuités basées sur la « capacité de paiement » de la France? Pour la déterminer, il serait absurde de partir des impôts payés. Il faut considérer la richesse *actuelle* de la nation. Ed. Théry, dont l'autorité était plus notoire comme publiciste financier que comme statisticien, l'évaluait à 302 milliards 500 millions de francs pour 1912. Plus récemment, M. Gide a indiqué le chiffre de 280 milliards de francs-or pour 1914 et celui de 440 milliards de francs-papier pour 1921, y compris l'Alsace-Lorraine. Ce dernier total s'exprimerait, en août 1925, dans le *pouvoir d'achat d'avant-guerre*, entre 110 et 112 milliards de francs-or. Ceci montre qu'en réalité la richesse effective de la France a diminué sensiblement de plus de moitié. C'est un fait dont les visiteurs passant hâtivement en France et fréquentant les restaurants élégants de la capitale (leur clientèle est surtout faite de riches étrangers) ne peuvent se rendre facilement compte, mais qui est indéniable.

Comment envisage-t-on à Londres le règlement des dettes de la France?

D'après le principe Balfour, la Grande-Bretagne demande au Reich, à la France, à l'Italie et à *tous les autres débiteurs*, l'équivalent de ce que l'Angleterre s'est engagée à verser aux États-Unis : soit, pour le moment, 33 millions de livres par an, cette annuité s'élevant plus tard à 38 millions. Sur cette base, si, conformément au principe Balfour, le memorandum Churchill comprenait parmi « tous les autres débiteurs » la Russie, et si la France recevait régulièrement sa part dans les recettes à provenir du plan Dawes, on pourrait sans doute poursuivre des négociations permettant d'aboutir à un règlement réalisable.

Ainsi partagée entre *tous les débiteurs* de ses créances politiques, la dette à rembourser à la Grande-Bretagne pour ses avances aux Alliés — alors que tous devaient ensemble résister à l'agression austro-allemande — bien qu'encore très lourde pour les contribuables français, serait moins écrasante, plus facilement supportable. Espérons que l'on comprendra bientôt l'équité d'un tel arrangement dans les bureaux du Chancelier de l'Échiquier, comme dans ceux du Trésor de Washington où on nous a montré une si dure intransigeance.

Mais restera à définir les modes de règlement des créances françaises.

Nous avons dû, pour leur permettre de continuer à soutenir la guerre aux côtés des alliés et associés, prêter aux pays amis ou alliés, au cours des hostilités, des sommes plus ou moins considérables. Le calcul de ces créances, en convertissant en francs, au cours du 30 juin 1914, les dettes diverses en monnaies étrangères de nos débiteurs, se chiffraient à environ 15 milliards 90 millions de francs se répartissant ainsi :

La Russie devait à la France, au 30 juin 1924. . . . .	6.500.000.000
La Belgique devait à la France, au 30 juin 1924. . . . .	3.000.000.000
La Yougoslavie devait à la France, au 30 juin 1924. . . . .	1.700.000.000
La Roumanie devait à la France, au 30 juin 1924. . . . .	1.130.000.000
La Pologne devait à la France, au 30 juin 1924. . . . .	895.000.000
La Tchéco-Slovaquie devait à la France, au 30 avril 1924. . . . .	542.000.000
La Grèce devait à la France, au 30 juin 1924. . . . .	537.000.000
L'Italie devait à la France, au 30 juin 1924. . . . .	350.000.000
Le Portugal, l'Esthonie, la Lithuanie, la Lettonie . . . . .	104.200.000
L'Autriche et la Hongrie doivent ensemble. . . . .	331.800.000
TOTAL. . . . .	15.090.000.000

Comment, exception faite de la dette austro-hongroise — qui a une différente origine et qui est d'un tout autre ordre — la France a-t-elle été amenée à consentir ces prêts?

La triple-Entente (France,—Grande-Bretagne — Russie) décida au mois de février 1915 de prendre à la charge des trois nations, par portions égales, les avances nécessaires pour permettre aux pays combattant avec elle de continuer les hostilités. C'est encore un point qu'on a trop oublié.

Mais la participation de la Russie ayant cessé, la France et la Grande-Bretagne se partagèrent, *chacune pour moitié*, la charge de ces avances aux peuples restés à leurs côtés. C'est encore un point qu'on a trop oublié.

La France peut-elle recouvrer toutes ces créances? C'est assez douteux.

Le Gouvernement français s'est d'ailleurs déclaré prêt à consentir à ses alliés, débiteurs de la guerre, des conditions de règlement identiques à celles qui seraient accordées par ses créanciers; il accepterait donc une annulation de ses créances si une annulation totale lui était accordée. C'est la solution idéale envisagée par une minorité américaine et que préconisait généreusement un savant mythographe anglais, d'une notoriété mondiale, Sir James-George Frazer, dans une lettre publiée au début du mois de juillet 1925 par le *Morning Post*, à la suite de l'envoi, par le Gouvernement britannique, des notes circulaires aux divers États débiteurs qui n'avaient pas encore négocié avec lui la consolidation de leurs dettes de guerre.

Mais on ne peut envisager cette solution idéale.

L'échec plus ou moins complet des entrevues de Londres et de Washington a montré qu'il était nécessaire, indispensable, d'en appeler à l'opinion publique anglaise et américaine, mal informée, de sa conception du règlement des dettes de guerre interalliées.

C'est avec des faits et des chiffres plus qu'avec des arguments de logique et de sentiment que nous pouvons espérer y parvenir, et c'est comme contribution modeste à cette utile propagande que j'ai entrepris de faire à la Société de statistique la présente communication, espérant qu'elle éveillera quelque écho à Londres et à Washington.

## VI. — Conclusions.

N'ayant invoqué que des faits incontestables et produit que des chiffres contrôlés pour appeler votre attention consciencieuse sur les sacrifices consentis par la France dans le recouvrement de ses réparations, ainsi que sur les causes qui ont ajourné le règlement de ses dettes politiques de guerre, j'espère vous avoir convaincus et je souhaite convaincre aussi les statisticiens et les économistes anglo-saxons qui sont en relation avec notre groupement et qui liront mon étude.

Deux conclusions peuvent être tirées de mon exposé :

La première, c'est que l'accomplissement des clauses du plan du Comité des experts, adopté par le protocole final, signé à Londres le 30 août 1924, constitue le moyen le plus modéré de faire réparer par l'Allemagne, partiellement, pour une petite fraction, les dommages de la guerre. Le plan Dawes a déter-

miné, en tenant compte des possibilités économiques actuelles et futures de l'Allemagne, les ressources sur lesquelles le Reich doit effectuer ses paiements, équilibrer ses budgets, réaliser le service de ses obligations industrielles, sans porter atteinte aux privilèges de premier rang que l'article 248 du Traité de paix a constitués sur l'ensemble de tous les biens et de toutes les ressources de l'Allemagne.

Quelles que soient les solutions des autres questions politiques et économiques, l'accomplissement du plan Dawes ne saurait être remis en question, ni éludé par le Reich.

La seconde conclusion est moins facile à dégager. Je vais cependant tenter de la formuler. Puisque l'équitable solution, trop idéale, proposée par sir James Frazer et d'autres généreux amis de la France, ne semble pas pouvoir être adoptée, les États-Unis ne voulant pas entrer dans des considérations de sentiment, je me rangerais à celle présentée par un expert anglais d'une incontestable notoriété : Mr J. M. Keynes, que personne ne songera à accuser d'être systématiquement favorable aux points de vue français.

Dans un article, publié le 10 janvier 1925 par la « Nation » de Londres, ce spécialiste financier disait :

« Si la France payait les intérêts et l'amortissement, même à un taux peu élevé, sur ce qu'elle doit à nous et aux États-Unis, cela monterait à plus de 60 millions de livres sterling par an, ce qui représenterait presque la totalité de la part revenant à la France sur les réparations allemandes résultant du plan Dawes, à supposer que ce plan donne tout ce qu'on en attend.

« A qui fera-t-on croire que, dans n'importe quelles circonstances, ou sous n'importe quelles menaces, la France pourrait consentir à remettre à la Grande-Bretagne et aux États-Unis jusqu'au dernier sou de ce qu'elle recevra de l'Allemagne, et peut-être même davantage ?

« Une discussion à cœur ouvert entre la Grande-Bretagne et les États-Unis doit être, par conséquent, le premier pas dans la voie d'un règlement. Et s'il m'est permis d'émettre une suggestion quant au caractère de compromis que pourrait prendre ce règlement, je dirai ceci : qu'une fraction modérée de ce que la France et l'Italie pourront recevoir chaque année de l'Allemagne conformément au plan Dawes soit consacrée au paiement des dettes de l'Italie et de la France envers leurs alliés ; que ces sommes soient partagées entre la Grande-Bretagne et les États-Unis au prorata de ce qui leur est dû respectivement, et que cet arrangement serve de décharge finale. »

La France, à Londres et à Washington, n'a pas demandé autre chose, sinon qu'on tienne compte, *comme on l'a fait pour l'Allemagne*, de ses ressources actuelles et de ses possibilités économiques, présentes et futures.

\*  
\* \*

Si l'on adoptait la suggestion de Mr. J. M. Keynes, la France accepterait en fait, de conserver la plus forte part de la charge financière de ses réparations et devrait continuer à s'imposer d'énormes sacrifices pour achever l'œuvre formidable de remise en état de ses régions dévastées. Mais, au moins, ne res-

terait-elle pas irrémédiablement écrasée sous le trop lourd fardeau des dettes politiques contractées — c'est ce qu'il ne faut jamais oublier — pour, en soutenant la guerre, empêcher la domination militaire et économique de l'Allemagne sur toutes les nations, défendre l'indépendance de tous les peuples, sauver la liberté du monde.

Est-ce trop demander, après que la France, par ses concessions dans le règlement de ses réparations; par l'abandon des gages territoriaux dont elle a dû se saisir; par les multiples preuves que sa diplomatie a données de ses sentiments pour organiser d'abord le relèvement de l'Autriche, pour faciliter à l'Allemagne, par son entrée à la Société des Nations, son définitif rétablissement; est-ce véritablement trop demander, pour que la France puisse, elle aussi, reprendre sa vie paisible et laborieuse, qu'elle obtienne maintenant un concours franc, amical et cordial des nations qui furent à ses côtés dans la Grande Guerre; est-ce trop demander qu'elle ne reste pas effondrée sous le poids de leurs réclamations financières?

Délivrée de ses soucis financiers paralysants, la France apporterait un concours plus efficace aux efforts des autres nations pour établir enfin, par toute la terre, la paix réelle, la paix véritable, à laquelle, par le sacrifice de tant de vies, elle a donné des gages si cruels. Et les lauriers décernés lors de la victoire finale, gagnée par toutes les forces alliées, mais pour laquelle la France n'a marchandé ni son sang, ni ses richesses, sembleraient un peu moins amers aux survivants de l'épouvantable cataclysme déchaîné en 1914.

Gaston CADOUX.

---